

COMPTE-RENDU
Du Conseil Municipal du 19 mars 2018

**Date du Conseil
Municipal**
19 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur **Jérôme DHOLLAND** – Maire.

**Date de
convocation**
13 mars 2018

Présents : M. J. DHOLLAND, M. T. RYO, Mme V. PICHON, M. H. JAUNAI, Mme P. BIGOT, M. G. LECOQ, M. G. BAHOLET, Mme C. POUSSET, M. L. BELBEOCH, M. D. AGUILLON, Mme L. FOUCHER, M. D. NEUHAARD, Mme A. ROUAUD-LÉVÊQUE, Mme E. GUYARD, M. C. TRIMAUD, Mme C. MATHIEU-ODIAU, Mme M. RAGOT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. D. AMISSE, Mme C. CANCOUËT, M. F. DELALANDE, M. S. GABORY

Nombre de
Conseillers

Pouvoirs ont été donnés :

En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Mme C. LUNGART	à	Mme V. PICHON
Mme P. DRILLAUD	à	Mme A. ROUAUD-LÉVÊQUE
Mme N. LECOMTE	à	M. T. RYO
Mme J. JAUNAI	à	M. G. LECOQ
M. B. GUENO	à	Mme C. MATHIEU-ODIAU
Mme A. RAINGUE-GICQUEL	à	Mme L. DOMET-GRATTIERI

Absente :

Mme L. DELCLEF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Hervé JAUNAI est désigné secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des présents.

Monsieur Jérôme DHOLLAND, Maire, informe sur les points suivants :

1) EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Renoncement au nom de la **Commune** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

IMMEUBLE				PRIX EN EUROS
Réf. Cadastres	Surface (en m ²)	Bâti ou non Bâti	Lieu-dit ou rue	
BS 42-48-47p	281	Bâti	1, impasse Blanche Couronne	195 000 €
BS 344	701	Bâti	2, rue du Ropanné	229 000 €
BP 90	663	Bâti	15 bis, rue de l'Océan	85 000 €
BS 618	93	Bâti	4, passage de la Ricohie	190 000 €
BV 356	740	Bâti	8, impasse du Clos du Moulin	215 000 €

Renoncement au nom de la **CARENE** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

IMMEUBLE				PRIX EN EUROS
Réf. Cadastrales	Surface (en m ²)	Bâti ou non Bâti	Lieu-dit ou rue	
BM 210-214	1502	Bâti	32, rue des Pédras	200 000 €
BZ 627	45.99 (appartement)	Bâti	163, route des Calabres	95 500 €
CP 205	1402	Bâti	6, route du Guiziot	330 000 €
CK 174 - 177	688	Non bâti	4, route de Kerquessaud	81 000 €
AH 281	406	Non bâti	19, route de Bilac	55 000 €
AB 219	1610	Bâti	90, route de Tréhé	418 000 €
AL 436	1293	Bâti	17, route de la rue Jean	106 750 €
CP 274	2399	Bâti	37, rue des Etangs	780 000 €
BX 479	1770	Non bâti	16, impasse des Coteaux du Golf	175 000 €
BX 412	2001	Bâti	18, route de St Denac	354 000 €
AH 207	1115	Bâti	3, Impasse du Parc au Blé	360 000 €
AV 78	1792	Bâti	30, route du Cabéno	228 000 €
CE 143	357	Bâti	Avrillac	0.00 € cession gratuite

08.03.2018

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PRIORITÉ 1)

Monsieur Jérôme DHOLLAND, Maire, lit l'exposé suivant :

« Mes Chers Collègues,

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), régie par l'article 157 de la loi de finances pour 2018 (n°2017-1837 du 30 décembre 2017), a vocation à financer deux grandes catégories d'opérations : les « grandes priorités » et le « soutien à la ruralité ».

La Commune de Saint-André des Eaux est concernée uniquement par le volet « grandes priorités », qui détermine six priorités :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Il vous est donc proposé de présenter le dossier de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des futures salles polyvalente et de spectacle, au titre de la priorité « transition énergétique et développement des énergies renouvelables ». Cette opération fera l'objet d'un budget annexe qui s'autofinancera sur plusieurs années (par la revente de l'électricité), et permettra à terme d'investir à nouveau dans les énergies renouvelables.

L'opération consiste en la fourniture, la pose et le raccordement d'environ 500 m² de panneaux photovoltaïques, dont la puissance pourrait atteindre 75 kw.

Le coût de cette opération se décompose ainsi :

Maitrise d'œuvre :	9 600,00 € HT
Modules photovoltaïques :	33 946,67 € HT
Etudes et honoraires :	3 407,53 € HT
Suivi de chantier :	2 098,77 € HT
Onduleurs :	5 816,18 € HT
Electricité BT :	10 066,34 € HT
Système d'intégration :	5 548,09 € HT
Pose :	10 318,00 € HT

Soit un coût total HT de **80 801,58 € HT** qui se financera par emprunt ou avance du budget principal, remboursable grâce au produit de la revente de l'électricité produite.

Subvention DSIL attendue : 40 000 € (50% du montant HT).

Je vous demande :

- **d'adopter** cette opération,
- **d'arrêter** ses modalités de financement telles qu'exposées,
- **de m'autoriser** ou mon représentant, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, et auprès de tout autre collectivité ou organisme le cas échéant, et à signer tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **d'adopter** cette opération,
- **d'arrêter** ses modalités de financement telles qu'exposées,
- **d'autoriser Monsieur Le Maire**, ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, et auprès de tout autre collectivité ou organisme le cas échéant, et à signer tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents.

09.03.2018

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – CONSTRUCTION DE SALLES POLYVALENTE ET DE SPECTACLE (PRIORITÉ 2)

Monsieur Jérôme DHOLLAND, Maire, lit l'exposé suivant :

« Mes Chers Collègues,

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), régie par l'article 157 de la loi de finances pour 2018 (n°2017-1837 du 30 décembre 2017), a vocation à financer deux grandes catégories d'opérations : les « grandes priorités » et le « soutien à la ruralité ».

La Commune de Saint-André des Eaux est concernée uniquement par le volet « grandes priorités », qui détermine six priorités :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Il vous est donc proposé de présenter le dossier de construction de salles polyvalente et de spectacle au titre de l'accroissement du nombre d'habitants.

Saint-André des Eaux possède déjà des salles polyvalentes et une salle de spectacle avec gradins mais celles-ci ne sont plus aux normes et leur rénovation s'avèrent coûteuses, sans aucune plus-value en termes de dimensionnement, de fonctionnalité ou de stationnements. Il a donc été décidé d'en construire de nouvelles, avec une capacité plus grande. Ce projet répond au besoin de disposer d'un tel équipement sur la Commune qui compte aujourd'hui 6 386 habitants.

L'opération a été estimée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage à **1 334 936 € HT** se décomposant ainsi :

1) Travaux bâtiment :	1 029 600 € HT
2) Aménagements extérieurs :	110 000 € HT
3) Honoraires de maîtrise d'œuvre :	113 960 € HT
4) Autres intervenants (bureaux d'études...) :	34 188 € HT
5) Autres frais :	13 000 € HT
6) Aléas (3%) :	34 188 € HT

Coût total HT des travaux : 1 334 936 € HT (hors éventuelle plus-value murs en paille).

Subvention DETR attendue : 350 000 € (correspondant à 35% du montant -plafond).

Subvention DSIL attendue : 50 000 € (en complément de la DETR).

Je vous demande :

- **de m'autoriser** ou mon représentant, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, en complément de la demande de DETR, et à signer tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **d'autoriser Monsieur Le Maire**, ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, en complément de la demande de DETR, et à signer tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents.

Séance levée à 20H30
